

Actes du séminaire du Club PLUi

28 novembre 2017

SOMMAIRE

DISCOURS D'OUVERTURE.....	2
1.TABLE-RONDE : « RENOUVELER LA PARTICIPATION : UN LEVIER POUR L'APPROPRIATION DU PLUI ? ».....	4
1.1.Des lauréats dans des territoires ruraux, animés d'une volonté pédagogique.....	5
1.2.Des démarches de participation innovantes.....	5
1.3.Les Apports de la participation.....	6
1.4.Points de vigilance et éléments de méthodes.....	6
1.5.Le club PLUi Pour Favoriser les échanges Sur le SUJET.....	7
2.RETOUR SUR L'APPEL À CANDIDATURES PLUI 2017.....	7
2.1.Un appel à candidatures pour Accompagner des Démarches exemplaires.....	7
3. ÊTRE LAURÉATS EN 2017.....	10
3.1.Besoins exprimés par Les Nouveaux Lauréats Vis-à-vis du Club PLUi.....	10
3.2.Des Lauréats ambassadeurs du PLUi.....	12
CLÔTURE.....	13

DISCOURS D'OUVERTURE

Par Laurent Girometti, Directeur de l'Habitat, de l'urbanisme et des Paysages

Alors qu'en 2010 moins d'une dizaine de PLUi étaient initiés par des communautés sur l'ensemble de leur territoire, plus de 550 démarches sont approuvées ou en cours d'élaboration aujourd'hui. Ce dynamisme illustre **une prise de compétence importante de la planification par l'échelle intercommunale.**

Ainsi, 3 ans après la promulgation de la loi ALUR, plus de **45% des EPCI sont d'ores et déjà compétents en matière de PLU, ils représentent plus de 18 000 communes et plus 37 millions d'habitants.**

La plupart des communautés ont maintenant compris tout l'intérêt de mettre en œuvre un projet de territoire à l'échelle supra communale. Une fois les effets de la reconfiguration de la carte des intercommunalités passés, la question de la prise de la compétence PLU va se reposer pour certaines communautés.

Le ministère continuera d'accompagner ces réflexions en montrant par l'exemple que l'aventure est bénéfique. Cet accompagnement, à travers l'action des services de l'Etat, du Club PLUi maintenant bien implanté, sera enrichi l'année prochaine par une valorisation accrue des bonnes pratiques.

L'appel à candidatures PLUi de cette année, dont vous êtes lauréats est déjà porteur d'enseignements.

Il nous confirme que le PLUi constitue **une opportunité de dialogue entre les élus et les acteurs du territoire pour définir un projet fédérateur et une culture commune**, en s'appuyant sur ce qui lie les territoires mais aussi sur leurs singularités ;

Un des enjeux de la démarche d'élaboration du PLUi est aussi d'aboutir à un document partagé, approuvé par la communauté et les communes, puis approprié et mis en œuvre par l'ensemble des acteurs du territoire. La gouvernance avec les élus et les techniciens des communes constitue une première clef de réussite. La participation des habitants et la concertation avec les acteurs du territoire constituent un deuxième facteur de succès et d'appropriation de la démarche.

Le PLUi, concoure également à l'amélioration de la qualité du cadre de vie et de l'environnement. Les retours d'expériences des EPCI participant activement aux ateliers du Club PLUi montrent que nombre de thématiques liées à cette préoccupation y sont mises en œuvre : 46% des EPCI élaborant un PLUi s'attachent spécifiquement au sujet de la Trame verte bleue ; 48% au sujet des paysages par exemple.

Autre sujet, **la limitation de la consommation de l'espace est un enjeu environnemental majeur pour des PLUi qui doivent opérer une inversion des regards sur les espaces naturels et agricoles** : à ne plus considérer comme des lieux propices aux extensions urbaines mais comme des espaces à valoriser.

La préservation des paysages et du patrimoine bâti traditionnel constitue dès lors une approche positive pour des communautés rurales et dotées d'un patrimoine naturel ou forestier permettant de limiter l'étalement urbain et la consommation des sols, au nom de la préservation du cadre de vie.



Pour de nombreux EPCI lauréats, **le PLUi constitue également un outil de définition et de mise en œuvre d'une stratégie environnementale**, et en particulier des Plans Climat Air Energie Territorial. Dans certains de vos territoires, des enjeux touristiques s'ajoutent aux enjeux environnementaux et patrimoniaux.

Une majorité des candidatures lauréates rendent également compte de la mise en œuvre de la modernisation du contenu des PLU, suite au décret du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre Ier du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme. Cette réforme avait pour objectif de mieux soutenir la traduction de leur vision politique d'organisation du territoire et d'adapter les outils de l'urbanisme aux diversités locales, aux opérations d'aménagement complexes mais aussi à des enjeux urbains, paysagers et environnementaux.

Les démarches d'élaboration de PLUi en cours des 21 lauréats affichent la volonté de clarifier et d'inciter à l'usage d'illustrations des règles écrites et de règles graphiques, mais aussi l'introduction de règles qualitatives pour s'adapter à la diversité des situations au regard des contextes.

La multiplication des OAP sectorielles (qui peuvent dispenser de règlement) leur permet également de mieux accompagner l'émergence de projets opérationnels, que ce soit pour favoriser et encadrer les projets de renouvellement urbain. De nouveaux outils sont également appropriés par certaines communautés, selon leurs projets de territoire : coefficient de biotope pour favoriser la trame verte, combinaison des règles de hauteurs et d'emprise au sol des constructions pour la traduction des objectifs de densité, utilisation des sous-destination pour favoriser la mixité fonctionnelle notamment pour les rez-de-chaussée commerciaux...

Au final, **les 21 candidatures retenues par le jury de l'AAC PLUi 2017 incarnent la transformation de la planification opérationnelle et de l'urbanisme de projet en France.**

Ils attestent également de la diversité des enjeux auxquels sont confrontés les territoires, ruraux, périurbains, urbains, dans les villes petites et moyennes, agglomérations ou métropoles : stratégie logement dans les zones tendues, plan villes moyennes pour redynamiser les centres bourgs et lutter contre la désertification commerciale, défis des « nouvelles ruralités », accompagnement de la transition écologique...

Le PLUi est le réceptacle de l'ensemble de ces enjeux dans les territoires auquel les élus des communautés, en lien étroit avec les communes, ambitionnent de répondre à travers leur projet politique. Document d'urbanisme opérationnel, il croise l'ensemble des politiques publiques et assure leur cohérence dans un projet politique global et intégré. Défini à l'échelle intercommunale, il est aussi garant de la solidarité territoriale entre les communes du territoire. **Le PLUi est aussi un levier majeur à disposition des élus** pour assurer la mise en œuvre de leur projet politique, tant pour permettre l'émergence des projets portés par les acteurs publics que pour accompagner et encadrer ceux portés par les acteurs privés.

Le ministère a souhaité cette année distinguer des démarches d'élaboration exemplaires. Je tenais à féliciter les lauréats ; les dossiers de candidatures présentaient pour beaucoup une grande qualité ce qui a rendu difficile le fait de n'en retenir que 21.

1. TABLE-RONDE : « RENOUVELER LA PARTICIPATION : UN LEVIER POUR L'APPROPRIATION DU PLUI ? »

Cette année, l'appel à candidatures a récompensé trois lauréats dans la catégorie « Document le plus appropriable par les citoyens et/ou les praticiens ». Chacune avec des modalités différentes, la communauté de commune du Pays de Lumbres, la communauté d'agglomération du Grand Chambord et la communauté de commune du Haut Val de Sèvre se sont emparées d'outils et de méthodes innovantes pour mettre en place des démarches de PLUi partagées.

Ces trois communautés lauréates ont été réunies autour d'une table ronde aux côtés d'un expert de l'Etat et d'une représentante d'une ingénierie locale pour échanger sur les modalités de mise en place de tels dispositifs de participation et de concertation, qui souvent ne se limitent pas aux dispositions légales prévues dans le code de l'urbanisme. La synthèse suivante rend compte des différents sujets évoqués lors du débat.

Participants à la table ronde

Table ronde animée par **François Déalle-Facquez**, urbaniste, directeur associé au sein de l'Agence Ville Ouverte

Participants :

Gilles Clément, Président de la communauté d'agglomération du Grand Chambord, maire de Mont-Près-Chambord. Région Haut-de-France, département du Pas de Calais

Rémi Papot, Vice-Président urbanisme et aménagement de la communauté de communes du Haut Val de Sèvre, maire de Saivres. Région Nouvelle Aquitaine, département des Deux Sèvres.

Christian Leroy, Président de la communauté de communes du Pays de Lumbres, maire d'Escoeuilles. Région Centre-Val de Loire, département du Loir-et-Cher.

Marie-Julie Seyller, Chargée d'études principale « Planification-juridique » à l'agence d'urbanisme de Saint-Omer. Accompagne les démarches d'élaboration des différents documents d'urbanisme et participe à la mise en œuvre des stratégies liées à la santé, à la biodiversité (Trame Verte et Bleue) et à la gestion des risques d'inondation.

Jean-Philippe Morétau, Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable. Pilote de la mission portant sur la concertation préalable en urbanisme.



1.1. DES LAURÉATS DANS DES TERRITOIRES RURAUX, ANIMÉS D'UNE VOLONTÉ PÉDAGOGIQUE

Située dans les Deux-Sèvres (79), la communauté de communes Haut Val de Sèvres compte un peu moins de 30 000 habitants sur 19 communes. Le PLUi en cours est au stade du PADD débattu, qui arrive après un SCoT et la réalisation d'une charte paysagère. Une volonté de répondre aux besoins du citoyen dans sa vie de tous les jours anime la démarche.

Située dans le Loir et Cher (41), la communauté de communes du Grand Chambord compte quant à elle 21 000 habitants sur 17 communes, dont la commune de Chambord (une centaine d'habitants) sur laquelle se situe le domaine National et le château du même nom. Le PLUi est en au stade de la finalisation du diagnostic. Dans la démarche « ensemble imaginons 2030 », l'objectif est à la fois de dépasser les réclamations très privées des propriétaires, de dessiner un projet de territoire s'appuyant sur les démarches engagées en matière de tourisme, et de rendre leur attractivité aux villages.

Située dans le Pas de Calais (62), la communauté de communes du Pays de Lumbres : compte 24 000 habitants sur 36 communes. Le diagnostic du PLUi est réalisé. La démarche a pour but de donner une habitude de travail en commun qui perdurera au-delà de la procédure PLUi. La communauté est animée d'une volonté forte d'associer les habitants dès le début de la démarche, à la fois dans une ambition pédagogique et pour « *prendre de la hauteur* » en confrontant leur point de vue à celui des élus. L'expérience montre que l'intérêt des habitants est d'ailleurs bien réel.

1.2. DES DÉMARCHES DE PARTICIPATION INNOVANTES

Dès le démarrage du PLUi, les trois lauréats ont innové dans les démarches participatives.

Le **Haut Val de Sèvres a fait de la gastronomie l'élément clé de la démarche de concertation** et fédérateur pour le projet : des randonnées gourmandes avec un anthropologue culinaire ont notamment été organisées. Le constat est que **la mise en éveil du sens gustatif permet d'échanger de manière très ouverte sur le projet de territoire**.

Le Grand Chambord a souhaité faire prendre conscience à ses habitants qu'ils sont dans un territoire observé pour sa qualité, ce que chacun a tendance à oublier au quotidien. Un collectif d'architectes, de paysagistes, de designers et graphistes a été missionné pour effectuer « **l'épopée du Grand Chambord** » : une rencontre des habitants à vélo, sur le modèle de l'université populaire. Une exposition photo a été réalisée par le collectif à l'issue de cette tournée à vélo.

Le Pays de Lumbres a également mis en œuvre des outils de communication variés, innovants et visant tous types de publics, en se faisant accompagner par une coopérative (extracité) spécialisée dans la participation (et non dans l'urbanisme). Un travail avec les collégiens a permis de récolter un matériau très riche, de même que la **réalisation de vidéos « selfies » sur YouTube** qui ont reçues des prix pour leur nombre de vues. Un « **arbre à palabres** » a également été mis en place, et un travail a été effectué sur la base de **comparaisons entre d'anciennes cartes postales et photos récentes**. Les habitants ont mis en priorité la thématique du paysage pour leur territoire.

1.3. LES APPORTS DE LA PARTICIPATION

L'association poussée des citoyens dès le début de la démarche a produit des résultats concrets et encourageants pour les communautés témoins.

Sur le territoire du Grand Chambord par exemple, l'Odyssée a récolté de multiples fruits : **renforcement des liens** entre habitants du territoire et le château, passage d'un tourisme journalier à un tourisme de séjour grâce à la mise en place d'itinéraires vélo, ou encore **co-réalisation d'objets urbains** dans des lieux emblématiques.

Le CGEDD confirme également que **ces expériences démontrent que l'inventivité sur les territoires existe, et qu'il s'agit de « promouvoir ce foisonnement des idées et non seulement la norme »**. En répondant à la démarche intercommunale tout en gardant une identité locale dans la concertation, le PLUi « qualifie et fédère » l'intercommunalité.

1.4. POINTS DE VIGILANCE ET ÉLÉMENTS DE MÉTHODES

Le CGEDD, sur la base de son rapport établi sur la concertation du public, pose les jalons qui semblent conditionner la réussite de la participation :

- **Le débat sur toutes les dimensions de vie d'un territoire** : il convient d'aborder toutes les entrées du développement durable et d'associer la pluralité des usagers pour des arbitrages équilibrés
- L'indispensable **construction de scénarios pour le futur**, afin de démontrer que la collectivité est prête au débat et susciter ainsi la participation
- **Le bilan de la concertation** : celui-ci rend le processus crédible, d'autant plus s'il est communiqué auprès des habitants et partenaires associés

Un appui des **conseils de développement**, rendus obligatoires par la loi NOTRE dans les structures de plus de 20 000 habitants, peut également favoriser le contact avec les habitants. Sur ce modèle, le **Grand Chambord a mis en place un conseil scientifique composé de services de l'État, de responsables de secteurs, du CAUE, et de la Mission Val de Loire, afin de désamorcer les sujets en amont.**

L'agence d'urbanisme témoigne quant à elle de **l'intégration de la démarche de concertation comme élément central de la construction du PLUi** du Pays de Lumbres. Une importance toute particulière a notamment été apportée à la méthode en amont du recrutement du bureau d'études, permettant aux élus de s'exprimer sur la manière dont ils concevaient la concertation. Des éléments clés comme assurer **une permanence de l'information** pendant la procédure, **multiplier les lieux d'information** (marchés, supermarchés, porte à porte), ou encore **s'appuyer de façon permanente sur les acteurs locaux**, ont ainsi pu être définis dès le démarrage.

Enfin, l'agence d'urbanisme préconise de **ne pas dissocier la concertation avec les habitants de celle avec les élus**. Dans le même esprit, il s'agit bien d'**impliquer au plus tôt les services de l'État**, dès la définition des enjeux, et ce afin de réduire l'écart entre les objectifs poursuivis par la doctrine État et les réalités du terrain, donc d'éviter les avis défavorables en fin de procédure.

1.5. LE CLUB PLUI POUR FAVORISER LES ÉCHANGES SUR LE SUJET

Le CGEDD fait remarquer que « la concertation est un métier », et qu'il est important de développer au sein du réseau que constitue le club PLUi une culture du sujet. Une compilation des contacts, un forum, la capitalisation des retours d'expériences sont autant de pistes pour favoriser la montée en compétence des communautés sur la participation du public.

2. RETOUR SUR L'APPEL À CANDIDATURES PLUI 2017

2.1. UN APPEL À CANDIDATURES POUR ACCOMPAGNER DES DÉMARCHES EXEMPLAIRES

En 2017, afin d'accompagner la généralisation du transfert de la compétence urbanisme aux intercommunalités (Loi ALUR), les objectifs de l'appel à candidatures PLUi ont été redéfinis par rapport aux appels à candidatures précédents dans une visée d'excellence pour récompenser des lauréats exemplaires en matière de savoir-faire et capables de faire progresser les pratiques en matière d'élaboration de PLUi.

A l'appui d'un avis territorial, les **176 candidatures** reçues ont été analysées par une commission technique composée de volontaires des services de l'Etat (DDT(M), DREAL et DEAL), d'agences d'urbanisme (e.g AGURAM, AGUR, AURCA) et de CAUE. A l'issue de cette commission, qui s'est tenue le 3 juillet 2017, les dossiers sélectionnés pour leurs qualités ont été soumis à la commission de délibération finale, réunissant partenaires du Club PLUi et experts. Le jury final a retenu **21 lauréats, dont 18 démarches de PLUi en cours d'élaboration et 3 démarches d'élaboration de PLUi abouties.**

Les communautés lauréates de l'appel à candidatures PLUi pour des démarches de PLUi en cours d'élaboration, devront **définir conjointement avec le service référent de leur département (DDT(M), DEAL ou DRIEA) les modalités de suivi et de versement de la subvention.**

2.2. REMISE DES PRIX

Les prix ont été remis officiellement à chacune des communautés lauréates par Laurent Girometti, directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages.

Dans chacune des catégories de l'appel à candidatures PLUi 2017, la sélection d'une ou plusieurs démarches de PLUi souhaitant mettre en pratique des solutions innovantes accompagne la volonté de poursuivre une dynamique d'échanges et de capitalisation de bonnes pratiques entre tous les acteurs concernés par les PLUi (EPCI, bureaux d'études, agences d'urbanisme...).

Les lauréats distingués lors de cette journée sont les suivants :

Catégorie 1 : PLUi en cours d'élaboration

1) Démarche PLUi innovante mise en œuvre pour pallier des difficultés particulières

Communauté d'agglomération Dinan Agglomération (Bretagne)

Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie (Normandie)

Communauté de communes Adour Madiran (Occitanie)

Communauté de communes Coeur Haute Lande (Nouvelle Aquitaine)

Communauté de communes de la Picardie Verte (Hauts-de-France)

Communauté de communes du Centre-Ouest (Mayotte)

Communauté de communes du Grand Autunois Morvan (Bourgogne-Franche-Comté)

Communauté de communes du Grand Roye (Hauts-de-France)

Communauté de communes du Limouxin (Occitanie)

Communauté de communes du Pays de Mormal (Hauts-de-France)

Établissement public territorial Plaine commune (Ile de France)

2) Document le plus appropriable par les citoyens, les élus et/ou par les praticiens

Communauté de communes du Grand Chambord (Centre Val-de-Loire)

Communauté de communes du Pays de Lumbres (Hauts-de-France)

Communauté de communes Haut Val de Sèvre (Pays de la Loire)

3) Élaboration d'un PLUi pilote en matière de nouveaux outils d'urbanisme

Communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois (Nouvelle Aquitaine)

Communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre (Hauts-de-France)

Communauté de communes du Thouarsais (Pays de la Loire)

Métropole Grenoble-Alpes-Métropole (Auvergne-Rhône-Alpes)

Catégorie 2 : PLUi exécutoires

1) Revitalisation urbaine

Communauté d'agglomération Lisieux Normandie

2) PLUi favorisant une offre de logements adaptée aux besoins exprimés à l'échelle du territoire

Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais

Eurométropole de Strasbourg



Communautés lauréates pour des démarches de PLUi en cours d'élaboration dans la catégorie « démarche de PLUi innovante mise en œuvre pour palier des difficultés particulières »

3. ÊTRE LAURÉATS EN 2017

La matinée ouverte à l'ensemble des membres du Club PLUi s'est suivie d'une après-midi d'échanges entre communautés lauréates de l'appel à candidatures PLUi 2017, services de l'état et partenaires des démarches.

Cette après-midi dédiée aux lauréats a été l'occasion de recueillir des propositions pour alimenter la feuille de route du Club PLUi pour l'année 2018, d'échanger sur les thématiques phares portées par les lauréats et leurs besoins d'accompagnement, et également de dessiner collectivement le rôle dont peuvent se saisir les communautés lauréates, ambassadrices du PLUi.

3.1. BESOINS EXPRIMÉS PAR LES NOUVEAUX LAURÉATS VIS-À-VIS DU CLUB PLUI

Le premier temps d'échange avec les participants a permis d'identifier des thématiques et de dégager des pistes de travail qui viendront alimenter le programme du Club PLUi pour l'année 2018.

3.1.1. Attentes exprimées vis-à-vis du Club PLUi

Les communautés et les services participants aux ateliers ont exprimé des attentes vis-à-vis du rôle du Club PLUi à l'échelle nationale et locale. Il a été proposé que le Club :

- Joue un rôle dans la mise en cohérence des discours sur le PLUi en France
- N'accompagne plus seulement le lancement et l'élaboration des démarches de PLUi mais également la vie des documents
- Propose des instances spécifiques en complément des instances géographiques (exemples : groupe d'échange entre les grands territoires)
- Soit décliné à une plus petite échelle que celle des régions pour favoriser les rencontres et les échanges entre les communes
- Constitue et diffuse à ses membres une « bibliothèque de projets » qui identifie les démarches de PLUi (caractéristiques principales, état d'avancement, thématiques clés) et permettent aux EPCI de se contacter entre eux

3.1.2. Besoins méthodologiques et thématiques identifiés

Pour répondre à la question « Sur quels thèmes souhaiteriez-vous avoir des appuis méthodologiques ou des échanges avec le ministère et/ou d'autres collectivités ? », les échanges entre collectivités participantes, services et ingénieries locales ont permis d'identifier des besoins thématiques et méthodologiques :

Travailler avec des bureaux d'études pour l'élaboration du PLUi

- Comment travailler avec les bureaux d'études : avoir des exemples de cahiers des charges pour passer des marchés avec des BE, bénéficier de retours d'expériences sur la manière de piloter les BE dans l'élaboration du PLUi
- Avoir une « caisse à outils ALUR »

Articuler le PLUi avec les autres démarches en cours (PLU, SCoT...)

Mettre en œuvre le PLUi

- Comment faire vivre le PLUi de manière opérationnelle : comment rendre opérationnelles les OAP ? Comment travailler sur le foncier ? Comment faire en sorte que le PLUi soit approprié par les services instructeurs ?
- Comment articuler le PLUi avec les opérations d'aménagement en cours et éviter les modifications à répétition ?
- Avoir une veille sur les résultats des démarches de PLUi : que produisent les démarches de PLUi abouties ? Comment se passe leur mise en œuvre ?

Rendre le PLUi intelligible

- Comment avoir un diagnostic synthétique ?
- Comment simplifier et vulgariser le document pour qu'il soit compréhensible par tous (élus, population) ?

Faire du PLUi un document qui dépasse la visée réglementaire

- Comment réaliser un projet qualitatif qui ne soit pas simplement dans réglementaire ?
- Avoir des outils et méthodes pour la mise en place d'un PLUi modernisé

Mettre en place la concertation pour l'élaboration du PLUi

- Comment changer d'échelle dans les actions de concertation ?
- Quels outils utiliser pour faire de la concertation (Motion design...) ?

Prendre en compte le paysage dans le PLUi

- Comment aborder la qualité paysagère de manière objective et traduire cet aspect dans le PLUi ?
- Comment traduire les enjeux dans les OAP et jusqu'où placer le curseur ?
- Comment et avec quels outils appliquer une charte paysagère ?
- Comment traiter l'hétérogénéité des territoires par l'approche paysagère ?

Prendre en compte de l'économie dans le PLUi

- Comment associer les acteurs économiques au PLUi ?
- Comment traiter des zones d'activités économiques dans le PLUi ?

Prendre en compte l'environnement dans le PLUi

- Comment le PLUi peut intégrer des marges d'erreur possibles sur l'intégration des innovations liées à l'économie du PLUi
- Comment développer une approche résiliente des secteurs urbains ?

Prendre en compte l'habitat dans le PLUi

- Comment prendre en compte les différents modes d'habiter (temporaire, mobile, réhabilitation neuve sur de l'ancien...) et les traduire dans le PLUi ?
- Comment produire des logements abordables plutôt que des logements sociaux et le traduire dans le PLUi ?

Ces besoins exprimés viendront alimenter la feuille de route 2018 du Club PLUi.

3.2. DES LAURÉATS AMBASSADEURS DU PLUi

La visée qualitative de l'appel à candidatures PLUi 2017 a permis de distinguer des démarches exemplaires. Cette année, être lauréat du Club PLUi, signifie donc être reconnu comme susceptible de participer à faire progresser les pratiques en matière d'élaboration de PLUi.

Certains élus et techniciens partagent depuis le début de leur démarche leurs expériences auprès d'autres collectivités. Les échanges menés lors de l'après-midi ont permis de les identifier, de partager les pratiques existantes et de formaliser collectivement le rôle « d'ambassadeur du PLUi ».

3.2.1. Le rôle d'ambassadeur du PLUi

Les discussions ont permis de définir le rôle d'ambassadeur que peut avoir une communauté lauréate qui souhaite participer à faire progresser les pratiques et étendre la dynamique des PLUi.

Les deux formes principales d'engagement de l'ambassadeur du PLUi identifiées sont :

- Partager son expérience avec des collectivités qui traitent de thématiques similaires dans leur démarche de PLUi : bonnes pratiques, échanges thématiques pour nourrir chacune des démarches...
- Témoigner auprès de collectivités qui n'ont pas encore prescrit de PLUi pour les sensibiliser à la démarche

Le rôle d'ambassadeur est porté par le territoire dans son ensemble. L'EPCI est libre de mobiliser ses techniciens ou ses élus en fonction des sujets abordés, des interventions dans lesquelles elle s'engage et du renouvellement de ses équipes.

3.2.2. Comment être ambassadeur ?

Le retour d'expérience des EPCI présents qui exerce déjà ce rôle d'ambassadeur et les échanges par ateliers témoignent de la pluralité des possibilités d'être ambassadeur du PLUi :

Aller voir les voisins

Exemple : L'EPT de Plaine Commune parle du PLUi aux intercommunalités voisines dans le cadre d'une stratégie partenariale

Témoigner dans d'autres clubs territorialisés que celui auquel l'EPCI est rattaché

Exemple : La CC du Pays de Lumbres a présenté sa démarche de PLUi lors d'une journée de sensibilisation en PACA et a participé à d'autres Clubs territorialisés.

Accueillir d'autres EPCI sur son territoire

Exemple : La CC de Fauquembergues a accueilli d'autres EPCI pour une visite de son territoire afin de leur présenter sa démarche de PLUi

Répondre à des enquêtes ou à des interviews

Exemple : Plusieurs EPCI ont été interviewés pour alimenter la lettre d'actualité du Club PLUi (e.g. Eurométropole de Strasbourg, CC de de Hanau-la Petite Pierre.

Intervenir dans les Club des instructeurs des droits des sols

Participer en tant qu'intervenant à des formations sur les PLUi

Exemple : La CC Billom Communauté (Puy-de-Dôme) est intervenu lors d'une formation sur les PLUi à Clermont Ferrand.

Autres possibilités évoquées : MOOC, réaliser des vidéos sur le PLUi, participer à des audiences restreintes qui permettent de créer une proximité et de favoriser les échanges, etc.

CLÔTURE

La volonté de valoriser des démarches exemplaires et l'incitation à partager les bonnes pratiques, témoigne du tournant pris par le Club PLUi en 2017. La dynamique des PLUi étant bien engagée en France, le Club PLUi continue à jouer un rôle de sensibilisation auprès des territoires peu couverts par des PLUi et développe son action visant à accompagner les EPCI dans l'élaboration de documents qualitatifs.

Aujourd'hui, le Club PLUi représente plus d'une centaine de personnes d'équipes d'animation locale, près de 3000 membres, plus de 500 EPCI et plus d'une trentaine de manifestations par an. Le Club continue de proposer des outils méthodologiques et juridiques aux EPCI qui élaborent des PLUi, mais c'est également devenu un réseau important d'échange de pratiques et de partage d'expériences au service des collectivités et des acteurs de la planification, qu'ils soient élus ou techniciens.

Le Club PLUi incarne un nouveau positionnement de l'administration. Il s'inscrit comme animateur du déploiement de politiques publiques portées par le ministère de la Cohésion des territoires et le ministère de la Transition écologique et solidaire, en complémentarité du travail quotidien fourni par les services de l'État. Ce positionnement se poursuit avec la résolution de renforcer la valorisation des bonnes expériences.

En réponse à ces nouveaux enjeux portés par le Club PLUi, un nouveau dispositif sera mis en place en 2018 : le Tour de France des PLUi. Il consistera à « faire étape » dans un territoire exemplaire ou pionnier en matière de PLUi pour faire des focus sur le déroulé et les enjeux de l'élaboration du PLUi ainsi que les outils développés. Cette démarche, en renouvellement des appels à candidatures lancés depuis 2010, a vocation à alimenter les membres du Club par des apports de fond sur les démarches de PLUi avec des expertises précises, des retours d'expériences approfondis et l'identification de territoires avec lesquels échanger sur des problématiques communes.